



Taxe de solidarité additionnelle

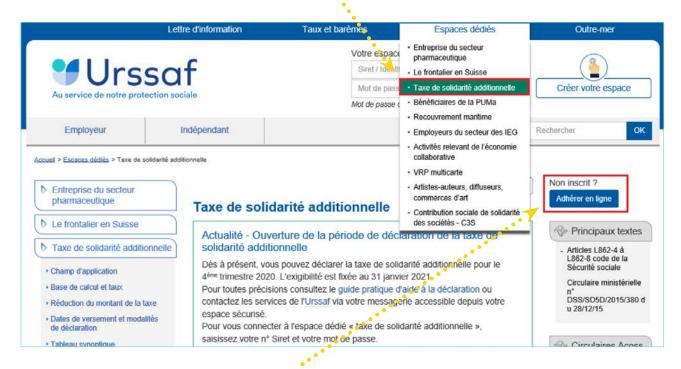
MODE OPÉRATOIRE

Adhésion - Déclaration

ADHÉSION À L'ESPACE DÉDIÉ « TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE »

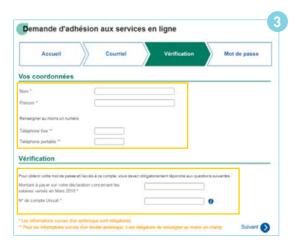
Pour accéder au service d'adhésion, il convient de se rendre sur le site **urssaf.fr** dans la rubrique **« Espaces dédiés »** et de cliquer sur le lien **« Taxe de solidarité additionnelle »**.

Sur la page **«Taxe de solidarité additionnelle»**, un accès direct au service sera proposé dans une vignette en haut à droite de la page.



Il convient de **cliquer sur le lien «Adhérer en ligne»** puis de **compléter les champs** sur les 4 pages successives.









Un mot de passe provisoire vous sera envoyé par mail.

NAVIGUER DANS VOTRE ESPACE PERSONNEL

Pour accéder à vos services en ligne, il vous suffit de vous identifier sur **urssaf.fr** en saisissant :

- votre SIRET spécifique pour déclarer la taxe de solidarité additionnelle,
- le mot de passe délivré suite à la demande d'adhésion à l'espace dédié « Taxe de solidarité additionnelle ».

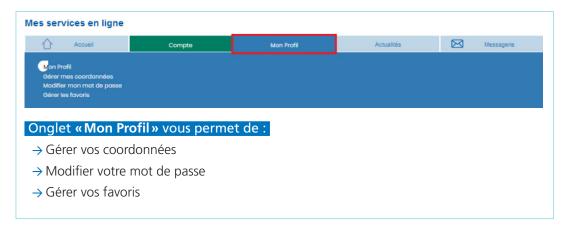


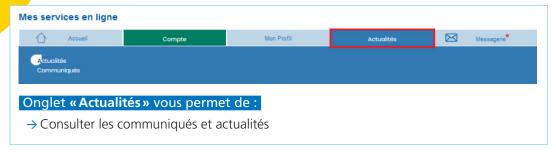
Une fois identifié, les informations suivantes s'afficheront automatiquement sur la page.



Plusieurs informations sont disponibles depuis le bandeau « Mes services en ligne ».







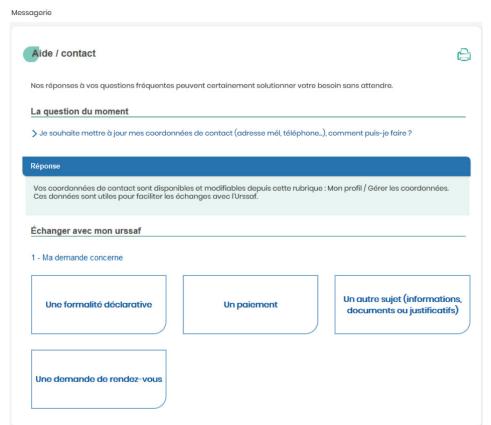


Messagerie : « + Nouveau message » vous permet d'entamer une démarche pour interroger votre Urssaf. Messagerie



La demande s'opère en 3 étapes :

1 Choix du type de la demande

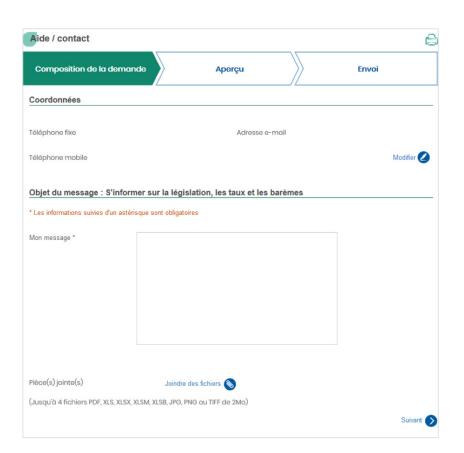


2 Précision du sujet



3 Envoi d'un message après sa rédaction





DÉCLARATION DE LA TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE

Pour réaliser votre déclaration en ligne, depuis votre espace personnel, accédez depuis l'onglet « Accueil » au sous-menu « Déclarer sa TSA » :

Déclarer sa TSA:

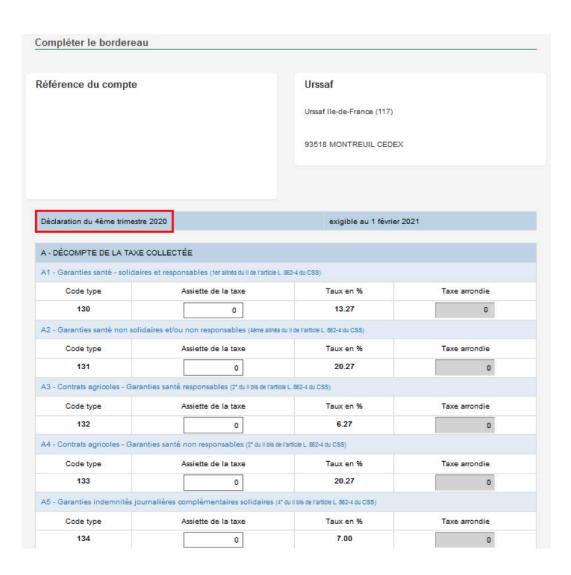


Les déclarations en attente sont affichées.

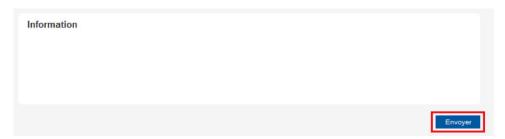
Le bouton « Accéder » permet d'accéder à la complétude de la déclaration choisie.

Mes services en ligne





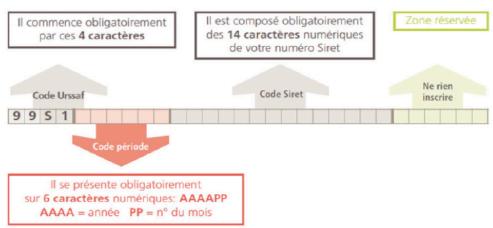
Il convient de **compléter l'intégralité des champs obligatoires** de la déclaration avant d'envoyer sa déclaration



À NOTER:

Les organismes complémentaires ont l'obligation de payer la TSA/TSCA par virement bancaire. Il est impératif d'identifier votre virement d'une référence spécifique :

De « libellé » de votre paiement doit être composé comme suit :



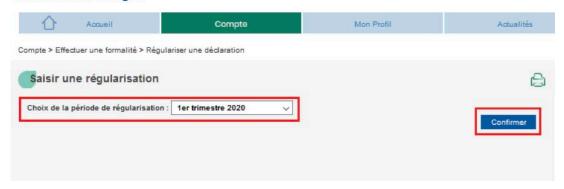
RÉGULARISER UNE DÉCLARATION (à compter du 1er trimestre 2020)

Vous pouvez, par le biais du choix **« Régulariser une déclaration »**, effectuer une correction d'une déclaration effectuée :



Il convient dans un 1^{er} temps de choisir la période de régularisation par un menu déroulant puis confirmer ce choix.

Mes services en ligne



L'opération de régularisation se déroule en 3 étapes dont vous suivez l'évolution par une barre de progression :



1ère **étape**: présentation de la dernière situation enregistrée pour la période choisie.

2ème étape : correction des éléments par « annule et remplace » des données.

3ème étape : affichage du bilan des éléments corrigés comprenant les montants :

- de la dernière assiette enregistrée,
- de l'assiette régularisée,
- du différentiel,
- des cotisations régularisées.

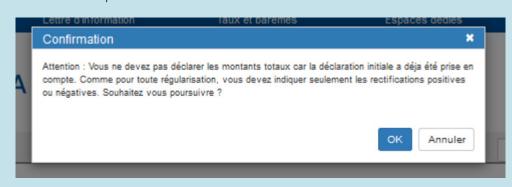
Une fois les modifications apportées, vous devez utiliser le bouton « Envoyer » pour adresser et valider vos modifications.

Déclaration de régularisation du 1er trimestre 2020				exigible au 30 avril 2020	
- DECOMPTE	E DE LA TAXE COLLECTE	=			
		nsables (ter alinéa du II de l'article L.	. 882-4 du CSS)		
Code type	Assiette déclarée	Assiette régularisée	Différentiel	Taux	Cotisation régularisée
130				13.27	0
2 - Garanties	santé non solidaires et/ou	non responsables (4ème alinéa di	u II de l'article L. 862-4 du CS	5)	
Code type	Assiette déclarée	Assiette régularisée	Différentiel	Taux	Cotisation régularisée
131				20.27	0
3 - Contrats a	gricoles - Garanties santé	responsables (2º du II bis de l'artic	le L. 862-4 du CSS)		
Code type	Assiette déclarée	Assiette régularisée	Différentiel	Taux	Cotisation régularisée
132				6.27	0
4 - Contrats a	gricoles - Garanties santé	non responsables (2° du II bis de	l'article L. 862-4 du CSS)		
Code type	Assiette déclarée	Assiette régularisée	Différentiel	Taux	Cotisation régularisée
133				20.27	0
5 - Garanties	indemnités journalières co	mplémentaires solidaires (4° du	Il bis de l'article L. 862-4 du C	(35)	
Code type	Assiette déclarée	Assiette régularisée	Différentiel	Taux	Cotisation régularisée
134				7.00	0
8 - Garanties	indemnités journalières co	mplémentaires non solidaires (4° du II bis de l'article L. 862-4	4 du CSS)	
Code type	Assiette déclarée	Assiette régularisée	Différentiel	Taux	Cotisation régularisée
135				14.00	0
7 - Garanties	santé couvrant les person	nes qui ne sont pas à la charg	e d'un régime obligatoir	re d'assurance	maladie fran çais (3* du II

À NOTER:

Pour toutes modifications de déclaration de période antérieure à 2020, le mode opératoire est différent.

Un message s'affiche pour vous signaler la méthode de régularisation qui consiste à ne déclarer que les montants en différentiel.

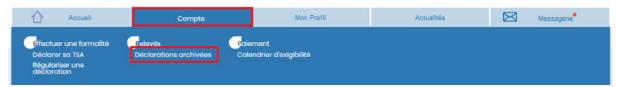


DÉCLARATIONS ARCHIVÉES

Une fois vos déclarations effectuées, elles sont archivées dans votre espace.

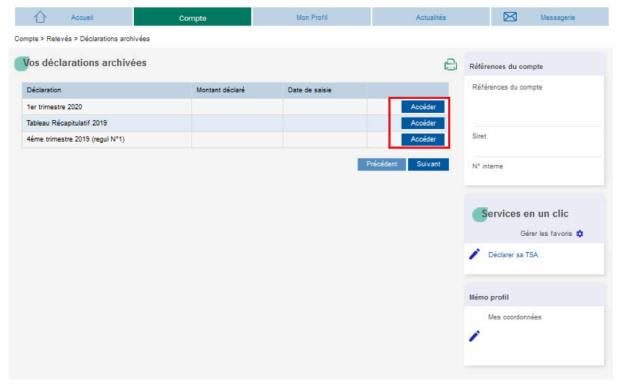
Pour les consulter, il convient de choisir l'item « **Déclarations archivées** » dans l'onglet « **Compte** ».

Mes services en ligne



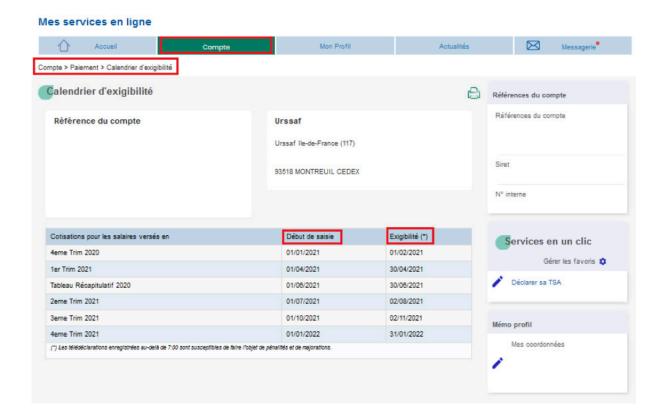
Vous choisissez la période à consulter par le bouton « Accéder » dans la liste présentée :

Mes services en ligne



CALENDRIER D'EXIGIBILITÉ

Pour votre information, vous trouvez dans l'onglet « Compte », le calendrier des exigibilité où figurent les périodes, les dates d'ouverture du service de saisie (« Début de saisie » et la date de clôture « Exigibilité »).



Urssaf Caisse nationale - réf. NAT **5897**/ 02.2021/ Mode Opératoire TSA